RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT

46500 (LOT)

AR Prefecture

046-214601288-20241212-2024_106-DE
Reçu le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024

SÉANCE PUBLIQUE
DU MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2024
À 18 h

Délibération 2024 / 106
(19e délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en Exercice : **27**
Présents : **17**
Votants : **21**

Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation
04/12/2024

Date de l'affichage à la Mairie de la liste des délibérations de la séance :
13/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 11 décembre à 18 h,

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.
Formant la majorité des membres en exercice,
Etaient présents : SYLVESTRE Michel, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, GARBE Daniel, POIRRIER Michelle, LAVERGNE Frédéric, MAZEYRAC Pierrick, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, PELIGRY Alain, VERTES Alain, SERMET Jean-Claude.
Absents représentés : BACH Hélène (donne pouvoir à POIRRIER Michelle), MAIGNE Solange (donne pouvoir à GARBE Daniel), BRAMOND Philippe (donne pouvoir à GROUGEARD Michel), MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise).
Absents excusés : RUAUD Maria de Fatima, COQUEAU Stéphane.
Absents : BORIS Yvette, THEPAULT Pascale, BALLARIN Lydia, CASTAGNE Yoan.
Secrétaire de Séance : CHAVET-JABOT Francis.

OBJET : TRAVAUX DE REHABILITATION DES COURTS DE TENNIS – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT.

Par délibération n° 2024/10 du 14 février 2024, le Conseil Municipal avait validé un programme de travaux sur les courts de tennis et sollicité une demande d'aide auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR.

Pour mémoire il s'agissait d'une remise en état complète de deux courts sur les trois, et concernant le troisième de reprendre la surface pour améliorer et prolonger son usage (nettoyage et remise en peinture). Le remplacement complet des grillages était également prévu.

L'attribution d'une subvention n'a pas pu aboutir en 2024 et Monsieur le Maire propose de faire une nouvelle demande pour l'année 2025.

Ainsi le devis pour les travaux a été actualisé, en y ajoutant une modification du grillage de l'espace tennis pour permettre, un passage des piétons et cyclistes en direction du dojo depuis la passerelle. Le coût de l'opération s'élèvera à 80 284,96 € hors taxes.

L'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR va être sollicitée à hauteur de 40 %.

Les travaux pourraient être réalisés dès le mois de février 2025 pour une durée de quatre à six semaines.

AR Prefecture
046-214601288-20241212-2024_106-DE
Reçu le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024

- Le budget prévisionnel d'investissement est le suivant :

DEPENSES	
Etudes et Travaux	**Montant HT**
Réhabilitation courts 2 et 3 + installation et clôture chantier	47 238,00 €
Remplacement complet des grillages des 3 courts	28 078,96 €
Reprise revêtement courts n° 1	3 468,00 €
Pose clôture supplémentaire allée piétons / vélos	1 500,00 €
TOTAL DEP. HT	**80 284,96 €**

RECETTES		
Financeurs	**Montant HT**	**Pourc.**
ETAT / DETR (30 % + 10 % PVD)	32 113,98 €	40 %
AUTOFINANCEMENT // Commune	48 170,98 €	60 %
-	-	-
-	-	-
TOTAL REC. HT	**80 284,96 €**	**100%**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** la réhabilitation des courts de tennis de Gramat ;
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les partenaires financiers ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien http://www.telerecours.fr.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Francis CHAVET-JABOT.

Le Maire,

Michel SYLVESTRE.

MAIRIE DE GRAMAT 46 (Lot)